

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 174

présenté par
M. Christian Ménard

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer au mot :

« Elles »

les mots :

« Ces conditions techniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression de l'alinéa 3 induit des adaptations rédactionnelles.